

Paroisse la Chaux-de-Fonds

Assemblée ordinaire du 17 juin 2021 au Temple Farel

Présidence : Laurent Huguenin

Scrutateurs : Marie-Claire Pétremand et Marcel Jaquet

PV: France-Dominique Studer

Excusés : Ch. Miaz, H. et D. Dubois, K. Phildius, A. Sandoz, G. Tanner

1. accueil et méditation

Véronique Frutschi Mascher, présidente de paroisse, salue l'assemblée et rappelle les mesures sanitaires en vigueur.

Méditation, Elisabeth Müller Renner : « où vas-tu ? tu ne le sais pas mais tu marches ». De l'obscurité on passe à la lumière, on avance sur un chemin vers un futur encore inconnu.

2.élection d'un-e président-e de l'assemblée

Laurent Huguenin est élu par acclamations.

Il constate que l'assemblée a été convoquée régulièrement.

Saint-Paul appelle à l'unité, au dialogue. Essayons donc de demeurer ensemble, à l'écoute les uns des autres et dans le respect.

Un groupe de paroissiens a remis une interpellation concernant le groupe de jeunes. Si l'assemblée ne s'y oppose pas, on en parlera ce soir. Aucune opposition, l'ordre du jour est accepté.

3.acceptation du PV de l'assemblée ordinaire de paroisse du 8 juillet 2020

Le PV est accepté, pas d'opposition.

4.rapports d'activités voir les documents à disposition des paroissiens

Véronique Frutschi Mascher montre l'organigramme de la paroisse pour rappel de son fonctionnement. Elle tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui se sont engagées d'une manière ou d'une autre dans la paroisse, en particulier durant cette année très difficile et éprouvante. Ces personnes sont la force et la joie de la communauté !

Elle résume quelques points importants du rapport. Elle relève l'inventivité de chacune et chacun pour maintenir les contacts en cette période COVID (méditations, téléphones, vidéo-conférences...), tout ceci a représenté des rayons de soleil dans notre quotidien.

La parole n'est pas demandée, le rapport d'activités de la paroisse est accepté à l'unanimité (40 oui)

5.Comptes 2020, Frédéric Chollet voir les documents à disposition des paroissiens

Les comptes 2020 se terminent avec un déficit de Fr. 87'138.91. La situation est inquiétante et s'est péjorée de Fr. 40'000.- par rapport à 2019. Certes, la situation COVID a eu un effet très négatif sur les recettes.

Les produits se montent à Fr. 511'650.17, les dépenses à Fr. 598'789.08

Pour le fonctionnement « courant », les produits ont diminué de près de Fr. 50'000.- par rapport à 2019 alors que les dépenses ont diminué de près de Fr. 15'000.-.

Quelques explications : collectes en baisse, ventes de paroisse annulées

par contre, beau succès des appels de fonds pour le Porte-parole et Réformés.

Le souci principal se situe au niveau des recettes qui sont insuffisantes.

Centre paroissial :

Montant des travaux : 2016 à 2018 :	Fr. 39'125.86	
2019 :	Fr. 804'213.77	
2020 :	Fr. 11'902.50	Total Fr. 855'242.13

Comptabilisation des travaux :

Fin 2018 :	Fr. 39'125.86	porté au bilan
Fin 2019 :	843'339.63	amorti par dissolution de provision de Fr. 440'000.- solde Fr. 403'339.63 porté au bilan
Fin 2020 :	415'242.13	amorti par dissolution du solde de la provision de Fr. 238'000.-
Solde au 01.01.2021	133'166.04	amorti par l'utilisation des dons de Fr. 44'021.10 financé par un prêt de l'EREN de Fr. 140'000.- Remboursable en 20 ans

Discussion :

Claude Waelti :

Comme en 2020, Monsieur Waelti fait la remarque que l'amortissement nécessaire et indispensable pour des frais de rénovation du centre paroissial ne sont pas mis suffisamment en évidence.

Il est d'avis qu'en plus de la perte opérationnelle 2020 de Fr. 87'000.-, il y a lieu d'ajouter l'amortissement du centre paroissial d'un montant de Fr. 238'000.-, soit une perte totale de Fr. 325'000.-.

Selon ses propres calculs, pour la période 2019-2020, les besoins financiers ont été de Fr. 996'000.- et ont ponctionné les liquidités de la paroisse pour un total de Fr. 938'000.-.

Reconnaissant le bon travail de l'équipe dirigeante actuelle, il se dit persuadé que la création du centre paroissial a été acceptée trop facilement et a été trop onéreuse par rapport à nos moyens.

Claude Waelti demande à combien s'élève la charge engendrée par le licenciement de Kathy Vitolo.

Réponse de Frédéric Chollet :

En reprenant la charge de caissier, la situation passée héritée était déjà difficile, l'année 2020 et la COVID n'ont pas simplifié les choses.

On ne peut pas dire que le centre paroissial n'est que dépenses, c'est un investissement et il a une valeur reconnue.

Concernant les frais suite au licenciement de Kathy Vitolo, les frais d'avocat (Fr. 5'700.- environ) sont comptabilisés dans les comptes 2020. Pour les indemnités, il a été possible de se tenir au cadre demandé par le Conseil paroissial.

Véronique Frutschi Mascher revient brièvement sur la genèse de ce licenciement : un travail très important d'amélioration de la situation de la secrétaire a été effectué par le bureau du CP et avait pratiquement abouti durant l'année 2019. Mais des circonstances malheureuses ont finalement abouti au licenciement début 2020. Elle regrette énormément que cela se soit passé de cette manière. Un important travail de négociation a été mené durant l'année 2020 avec une audience en conciliation, pour aboutir à un accord entre les deux parties dont le contenu doit rester confidentiel. Elle précise « on n'a pas ruiné la paroisse ».

Claude Waelti n'est pas satisfait de cette réponse : il peut admettre une rupture de contrat mais un licenciement pour de justes motifs est indigne.

Le président de l'assemblée demande qu'on laisse le CP régler la question puisqu'il y a confidentialité.

Au nom des vérificateurs de comptes, Françoise Ducommun et Marcel Jaquet :

Les comptes sont exacts et bien tenus.

La situation est alarmante, malgré le rendement des immeubles. Il faut donc chercher de nouvelles recettes, diminuer les dépenses ne suffit plus.

Les vérificateurs proposent à l'assemblée d'approuver les comptes avec remerciements au caissier.

Vote : 38 oui et 2 abstentions

Françoise Ducommun se retire, Marcel Jaquet poursuit son mandat.

Françine Schäfer devient vérificatrice, Jean-Hubert Lebet devient suppléant.

Acceptation à l'unanimité, avec remerciements.

6. Budget 2021, Frédéric Chollet

Le budget a été établi en tenant compte d'un impact COVID moins important qu'en 2020.

Les produits ont été estimés à Fr. 295'300.-, les charges à Fr. 365'300.-. Le déficit s'élèverait alors à Fr. 70'000.-.

Propositions du DFBI et du CP :

Numa-Droz 75 sera rénové : deux appartements au rez seront créés, il y a 1 appartement qui s'est libéré et sera alors rénové et le sous-sol devra être également loué.

Ces transformations amèneront un rendement intéressant.

Il y aura trois appels : Réformés, le Porte Parole et un appel pour soutenir la paroisse et continuer le travail d'optimisation entamé sur l'info-com.

Les fêtes et kermesses devraient pouvoir reprendre. Elles doivent être redynamisées.

Les contrats des organistes non titulaires seront revus, et dès 2022 une revue globale de la musique pour les cultes sera initiée.

La parole n'est pas demandée, le budget est accepté par 36 oui et 4 abstentions

7. Elections

Le CP recherche toujours des membres. Quelqu'un s'annonce-t-il ?

Silence....personne ne s'annonce

8. formation Eglise de témoins, Thierry Muhlbach voir le rapport à disposition des paroissiens

Les 6 modules ont été suivis par 28 participants. La dynamique a souffert du COVID puisque c'est une formation basée sur le lien.

Trois axes ont été dégagés pour notre paroisse :

- nous enraciner spirituellement
- nous encourager mutuellement et nous exercer au témoignage
- renforcer l'engagement diaconal et agir

9. interpellation concernant le groupe de jeunes

Le président de l'assemblée nous lit l'interpellation transmise au CP :

Un groupe de paroissiens demande comment fonctionne le groupe de jeunes, qu'en est-il de ses obligations face à la paroisse, quels sont ses engagements par rapport à l'alcool, qui vient dans les locaux... Il serait intéressant de connaître les thèmes qu'ils abordent.

Eric Develey se pose les mêmes questions :

-lors de l'assemblée 2020, nous avons appris les problèmes rencontrés lors du COVID et l'intervention de la police. Il avait été décidé qu'un travail d'intérêt général serait demandé au groupe de jeunes en réparation de leur esclandre nocturne durant le COVID.

Quel travail a alors été accompli ?

-quels sont les thèmes traités lors des rencontres ?

-quel règlement face à l'alcool ?

-est-ce un groupe de jeunes impliqués dans la paroisse ou un groupe de jeunes qui profite des locaux paroissiaux ?

Juliette Leibundgut confirme les interrogations d'E. Develey.

Au nom du CP, Thierry Muhlbach donne les réponses suivantes :

Le comité du groupe de jeunes a été rencontré en février 2021 afin de connaître leur position quant à la nomination d'un référent de la paroisse et l'établissement d'une charte.

Le groupe de jeunes souhaite que Th. Muhlbach soit le référent, ce qui est accepté au CP de mai 2021. Le groupe a formé un comité qui a travaillé sur l'établissement d'une charte.

Les difficultés viendraient du fait qu'il y a deux groupes de jeunes : l'un officiel, l'autre qui a le code de l'entrée et viendrait squatter les locaux.

Il faut donc changer le code et surtout ne pas le divulguer, la problématique est la même concernant les adultes de la paroisse !

Thèmes abordés par le groupe, en visio principalement :

Jeux par internet

Film

Formation sur la violence avec Alain Schwaar

Temps de travail pour établir la charte

Points de la charte : pas d'alcools forts, personne ne dort dans les locaux, pas de bougies

Projets :

Prendre la responsabilité de la paroisse verte

Aide à paroisse en fête (déjà le cas en 2020)

Thierry Muhlbach fait confiance aux jeunes. Ils ne sont pas là ce soir, ils ne l'ont pas souhaité.

Discussion :

Marcel Jaquet demande que cette charte soit mise sur le site de la paroisse.

Au nom du groupe de travail chargé de travailler sur le règlement du centre paroissial, Christine Jacot informe que ce groupe a demandé au CP de faire figurer sur le règlement général les points suivants concernant le local des jeunes, au même titre que chaque lieu du centre paroissial :

-comme dans toute la maison, l'alcool fort et la fumée ne sont pas autorisés.

-pour des raisons d'assurance et de responsabilité, il est interdit de dormir dans le local.

-les réchauds et les bougies ne sont pas autorisés.

Le CP n'est pas entré en matière, le groupe demande que cette décision soit revue.

Véronique Frutschi Mascher n'a pas la même lecture de la demande du groupe, elle ne considère pas que le groupe a fait une demande formelle, il est dommage d'être resté si longtemps avec une telle

incompréhension. L'important était que la charte en cours de réalisation par les jeunes soit terminée qu'elle s'aligne sur les exigences du règlement général, mais elle contenait encore bien d'autres informations importantes et spécifiques au groupe de jeunes. Le CP a veillé à cela et c'est ce qui a été obtenu.

La demande telle que formulée par Christine Jacot peut être acceptée et ces 3 points peuvent en effet être intégrés dans le règlement du Centre paroissial, le CP y veillera.

Jean-Hubert Lebet demande combien de jeunes font partie de ce groupe :
Il lui est répondu : 6 membres du comité et une quinzaine de jeunes.

France-Dominique Studer relève que la question du code a déjà été abordée. Qui va faire le nécessaire ?

Paul-André Leibundgut demande à ce que le code ne soit connu que de une ou deux personnes, qui en sont responsables.

Résumé par Thierry Mulhbach : il faut changer le code - il faut publier la charte sur le site de la paroisse.

Concernant la question sur le travail d'intérêt général, Eric Develey constate qu'il n'y a pas de réponse.

10. Divers

Avenir du Grand-Temple Véronique Frutschi Mascher

Rappel : en 2019, il a été proposé à la Commune de reprendre le Grand-Temple.

Cette proposition a été refusée par le Conseil communal, mais ouverture pour dialoguer avec des acteurs culturels qui seraient intéressés (Circo Bello, Plage des Six Pompes...) et monter un vrai projet.

Des discussions ont eu lieu avec Circo Bello, La Plage des Six-Pompes, la commune et la paroisse, elles ont été interrompues en raison de la situation sanitaire au printemps 2020, mais ont repris depuis le mois dernier et un projet est prêt à aboutir.

Circo Bello a loué le Grand-Temple pour des repas-spectacle à l'attention d'entreprises, en septembre 2021 notamment. Ils avaient fait une première expérience en 2019 et les demandes d'entreprises sont importantes maintenant que les mesures sanitaires s'assouplissent. C'est une des seules activités lucratives qui peut se faire dans ce temple et ces rentrées seraient bienvenues pour le futur du Grand-Temple avec les investissements qui seront à faire prochainement, notamment le toit et le chauffage.

Dernièrement, Ton sur Ton s'est intéressé au Grand-Temple et a présenté un projet où il est prévu que la commune reprenne le Temple et le lui mette à disposition. La paroisse pourrait garder des plages pour ses activités.

Tous ces projets permettraient de pérenniser le Grand-Temple et de le faire vivre.

Vraisemblablement une assemblée extraordinaire sera convoquée au début de l'automne pour présenter les projets.

Le président de l'assemblée précise qu'aucune décision ne sera prise sans présentation à l'assemblée.

Ambiance dans la paroisse, groupe représenté par Lilianne Dubois

2 groupes de paroissiens, sans lien au départ, ont constaté depuis quelque temps des mal-être, des dysfonctionnements et surtout des souffrances qui ont amené à des burn-out de pasteurs.

Après deux rencontres avec le CP et le bureau du CP, accompagnés par un délégué du Conseil synodal en tant que médiateur, il a été affirmé par les instances de la paroisse vouloir travailler « là où le bât blesse ».

Le groupe demande que l'ensemble de la paroisse soit tenu au courant de ce qui se fera pour améliorer la situation.

Eric Develey précise ce qu'est le burn-out, selon l'OMS : sentiment d'épuisement, cynisme ou sentiments négativistes liés à son travail, efficacité professionnelle réduite.

Pour lui aussi, il est indispensable que le CP s'engage à trouver des solutions à ce grave problème, lié au contexte professionnel.

Laurent Huguenin précise que Jacques Peter est intervenu en tant que médiateur et qu'il rendra un rapport.

Saint-Jean

Claude Waelti informe que la rénovation des façades a pu se faire dans de bonnes conditions.

Grâce à un héritage (au total Fr. 237'000.-) aux subventions fédérales et cantonales (Fr. 54'000.-) et à l'utilisation de fonds propres, le coût de ces travaux (Fr. 154'000.-) est largement couvert.

Une demande a été faite à la LORO, encore en attente d'une réponse.

Un solde espéré est de Fr. 200'000.- à la fin des travaux.

Stationnement autour du temple Farel

Marie-Claire Pétremand demande à ce que des mesures soient prises afin qu'il n'y ait plus de voitures parkées autour du temple. En effet, depuis la mise en place de la nouvelle politique de stationnement, des voitures sont parkées dans les alentours du temple.

Il faudrait s'adresser à la police pour avoir deux places handicapé à proximité du temple, du centre paroissial et de la Salle Saint-Louis.

Marianne Jeanbourquin remercie la présidente, les ministres. Elle se dit attristée d'apprendre les tensions dans la paroisse.

Paroisse en fête

Aura lieu le 26 septembre 2021.

Véronique Frutschi Mascher souhaite prendre du recul dans cette tempête actuelle de la paroisse pour aller à l'essentiel. Elle voyait beaucoup de sens à cette action au moment de s'engager comme présidente, sens qu'elle ne voit plus à présent. Elle prendra alors du temps en juillet et prendra ensuite une décision pour la poursuite ou non de son poste de présidente.

L'assemblée se termine par une prière et le chant « A toi la gloire ».

Il est 22H